



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 14934

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le décret n° 2007-1623 du 16 novembre 2007 fixant la date des élections prud'homales au 3 décembre 2008. Sachant que les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale doivent se tenir dans les six mois après les élections municipales, il lui demande si elle entend fixer prochainement une date pour la tenue de ces élections.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14934

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 446

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)